



**ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CULTURELLES : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SURCHARGE*.
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD**

Nom de la personne inscrite à l'activité de loisir ou culturelle : _____

Âge la personne inscrite à l'activité: _____

Seuls les enfants de 17 ans et moins sont admissibles

Nom du parent ou de la personne responsable : _____

Activité pour laquelle on réclame le remboursement : _____

Activité sportive ou culturelle requérant un nombre important de personnes pour la pratiquer ou pour permettre sa réalisation. Sont admis les frais d'inscription à une bibliothèque. Sont exclus les activités individuelles et les programmes Sport Étude ou Art Étude ou l'équivalent.

Date de début et de fin de l'activité : _____

**Municipalité, organisme à but non lucratif ou
établissement scolaire responsable de l'activité :** _____

Joindre à la demande de remboursement le reçu émis par cet organisme.

Frais de surcharge exigés : _____

*Remboursement autorisé : 50 % de la surcharge jusqu'à un maximum de 250 \$ par famille par année.
Ce taux peut être inférieur à 25 % advenant une forte demande. Un montant minimum de 25 \$ de surcharge est requis afin d'obtenir un remboursement.*

Émettre le chèque de remboursement à : _____

Adresse postale : _____

Adresse à Stratford : _____

Numéro matricule compte de taxes : _____

* Frais additionnels d'inscription exigés par une municipalité, un organisme à but non lucratif ou un établissement scolaire à une personne ne résidant pas sur son territoire.

Réservé au Comité des loisirs

Autorisé par : _____

Membre du Comité des loisirs

Montant accordé : _____ \$ soit _____ % des frais de surcharge

Date : _____